

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2014

DCM N° 14-04-17-5

Objet : Désignation - Commission Délégations de Services Publics.

Rapporteur: M. le Maire

Au sens de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission chargée de l'ouverture des plis dans le cadre des délégations de services publics est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, ainsi que de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires, sachant que les listes de candidats appelées à être déposées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il convient donc d'élire en conséquence les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants concernés.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L1411-1 et D1411-3 et suivants,

VU la nécessité de désigner au sein du Conseil Municipal les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service publics

VU que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel,

VU la possibilité de procéder à cette élection au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

VU que les conditions de dépôt des listes de candidats doivent être définies par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT la nécessité qu'il y a de procéder en conséquence à l'élection concernée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la désignation des membres élus du Conseil Municipal au sein de la Commission Délégations de Services Publics au scrutin public.
- **DE PREVOIR** que le dépôt des listes des candidats se fera en cours de séance et remise entre les mains du Maire.
- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste de candidats suivante :
 - M. Dominique GROS et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.
- **DE CONSTATER**, à l'issue du vote, le résultat obtenu par la liste en présence, à savoir :
 - M. Dominique GROS et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN : 48 voix.
- **DE PROCLAMER** en conséquence élus :

	Liste	Liste	Liste	Liste
Titulaires	Mme Patricia SALLUSTI M. Jean-Michel TOULOUZE Mme Marie-Anne ISLER-BEGUIN M. Belkhir BELHADDAD Mme Martine NICOLAS	/	/	/
Suppléants	M. Pierre GANDAR M. Thierry JEAN M. René DARBOIS M. Jacques TRON M. Julien HUSSON	/	/	/

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Général de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Affaires juridiques, Assemblées et Assurances
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 50 Absents : 5 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ